



Adhérent FUB*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Recours contentieux Olivet en Transition contre Orléans Métropole Non respect de la la Loi LAURE

Depuis quelques années, la mairie d'Olivet, lors de la réfection de voiries dans la commune, n'a prévu et réalisé aucun aménagement pour la circulation des deux roues. (ex : Rue de la Jarry, route d'Ardon, rue du Pressoir Tonneau,...).

La loi LAURE (article L228-2) oblige les collectivités, lors de réalisations ou de rénovations de voies urbaines, de mettre au point des itinéraires cyclables pourvus d'aménagements permettant l'usage des deux roues en toute sécurité.

Olivet en Transition constate, de nouveau, que pour les réfections à venir de deux rues à Olivet (Rue de l'Hôtel Dieu et rue Rodolphe Richard), la loi Laure n'est pas respectée et qu'à ce jour aucun aménagement n'a été prévu pour la circulation de deux roues.

Suite à la création de la Métropole d'Orléans, les compétences concernant la voirie ont été transférées de la Mairie d'Olivet à Orléans Métropole.

Notre association Olivet en Transition, soucieuse du respect de la loi et active sur le développement de l'usage du vélo en milieu urbain, a interpellé dans un premier temps, par un recours gracieux, Orléans Métropole pour mettre en place les aménagements cyclables nécessaires pour les deux rues concernées (Rue de l'Hôtel Dieu et Rodolphe Richard).

N'ayant eu aucune réponse satisfaisante, notre association Olivet en Transition a déposé en date du 08 Février 2019, un recours contentieux contre Orléans Métropole auprès du tribunal administratif d'Orléans pour non respect de la Loi Laure.

Olivet en Transition demande que le nécessaire, dans l'esprit de la loi Laure, soit fait lors de la réfection de ces deux rues pour permettre la circulation et l'usage des deux roues à Olivet en toute sécurité.

Olivet le 08 Mars 2019.

Pour nous contacter :

Régis Jutier / Joël Poux

Coprésidents

Tel : 07 82 17 09 90 / 06 42 81 91 53

E-mail: olivetvilletransition@laposte.net

Web: <http://olivetentransition-pagesperso-orange.fr>

*FUB (Fédération française des usagers de la bicyclette)